Rapport de Monsieur le Maire
DGA Solidarités et Innovation Sociale

CADRE ET DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

La ville d'Evry-Courcouronnes souhaite réaffirmer sa volonté d'associer les citoyens à enrichir l'action publique et de favoriser l'émergence de nouveaux projets dans la gestion et l'évolution de la Commune. Cette dimension est l'un des axes majeurs du projet que l'équipe municipale souhaite mettre en œuvre.

La Ville d'Evry-Courcouronnes, fortement attachée au développement de la Participation Citoyenne et de la Démocratie locale de proximité, souhaite favoriser la qualité et la continuité de la relation citoyenne aux élus et aux services publics locaux.

C'est pour répondre à cet enjeu que la Ville propose d'engager une démarche de réinvention collective de la démocratie locale à Evry-Courcouronnes.

Cela passe par la reconnaissance de la capacité de tous les habitants à contribuer à la construction du bien commun : habitants, usagers, étudiants, acteurs locaux d'Evry-Courcouronnes, à agir et à mobiliser leur volonté, leur engagement, leurs savoirs, leur expertise, leurs usages, leur compréhension de la société, ainsi que l'affirmation de leur capacité d'interpellation, de création et d'innovation.

Moyen d'enrichir le contenu des politiques publiques et des projets grâce à l'expertise d'usage des citoyens, la démocratie locale n'est cependant pas concurrentielle de la démocratie représentative.

En effet, le Conseil municipal, garant de l'intérêt général, est légitime pour arbitrer et décider. La démocratie locale aide les élus à faire émerger l'intérêt général par la confrontation des différents points de vue et la mobilisation de l'intelligence collective, permettant ainsi d'organiser l'implication citoyenne dans l'action, et ce de manière durable et pérenne tout au long du mandat municipal.

L'intérêt général ne doit cependant pas s'entendre comme la somme des intérêts particuliers mais comme l'intérêt supérieur du territoire et de la collectivité, faisant sens et s'appuyant ainsi sur la capacité de chacun à dépasser ses appartenances (culturelles, géographiques, partisanes, religieuses, sociologiques) et ses intérêts pour ''faire société''

Avec la présente délibération, la ville souhaite ouvrir le cadre des échanges, des discussions, des réflexions, qui permettront dans les semaines qui viennent de décliner opérationnellement les outils dont la ville souhaite se doter pour la durée de ce mandat. S'appuyant sur une démarche collaborative et constructive, Il s'agit de faire de la participation citoyenne, dans une logique de Ville Apprenante, une des dimensions stratégiques de l'action municipale, dans une approche aussi transversale et partagée que doivent l'être les dimensions de la transition écologique et sociale, de la transition numérique et de la relation à l'usager.

Le cadre de la réflexion à ouvrir repose, au travers d'un cadre et d'instances de démocratie locale aux missions clarifiées, sur la mise en débat des mesures prioritaires suivantes :

- La création d'une Assemblée Citoyenne
- Le renouvellement des Conseils de quartiers et la création de deux nouveaux conseils
- La création d'un Conseil Citoyen du Contrat de Ville d'Evry-Courcouronnes

➢ Une Assemblée Citoyenne, pour enrichir les politiques publiques locales

L'équipe municipale souhaite mettre en place une assemblée citoyenne afin de réfléchir à l'évolution des politiques publiques locales. Elle sera missionnée par le Conseil municipal pour réfléchir sur une ou deux thématiques, après échanges avec les membres de l'assemblée citoyenne.

Cette assemblée pourrait réunir environ 60 à 70 habitants de tous les quartiers ainsi que des représentants d'instances de démocratie locale existantes et des représentants d'acteurs locaux. Les membres de cette Assemblée Citoyenne seraient pour la moitié des membres issus des différentes assemblées et, pour l'autre moitié, des habitants par volontariat/tiré au sort sur liste administrative et dans le respect du principe paritaire autant que possible.
Elle pourrait avoir une ''Présidence Citoyenne'' et être ''animée'' par l'élu en charge de la participation citoyenne en y conviant les élus et services ayant une thématique abordée dans le cadre des missions données par le Conseil municipal. Il conviendra de s'assurer que les contenus des thématiques proposées favorisent la complémentarité avec les travaux menés par d'autres instances (ex: Conseil Citoyen Local de la Laïcité, Conseil des sports, conseil des sages, conseil des jeunes, ...)

➢ Des Conseils de quartier pour œuvrer à l'amélioration du cadre de vie de leurs quartiers.

Conscientes de la nécessité d'encourager les citoyens à participer à l'amélioration de leur cadre de vie, les villes historiques d'Evry et de Courcouronnes, se sont très tôt dotées d'instances de démocratie locale réparties dans leurs différents quartiers, sans attendre de devoir dépasser le seuil des 80 000 habitant qui rend cette mesure obligatoire.

Ces instances ont vu leur dénomination et leur fonctionnement évoluer successivement, ce qui nécessite aujourd'hui de clarifier leur périmètre d'intervention ainsi que leur organisation et leur fonctionnement, en dehors d'une harmonisation justifiée dans le cadre de la nouvelle ville d'Evry-Courcouronnes.

Il serait proposé que la dénomination Conseil Citoyen de quartier soit abandonnée pour revenir à la dénomination Conseil de quartier. Les points suivants devront faire l'objet d'une attention particulière :

- Le rôle et les attendus des Conseils de quartier (travaux, proximité, urbanisme)
- Le positionnement de l'élu de quartier et de l'élu référent de quartier

- Les modalités de participation des membres des conseils de quartier afin de favoriser une participation effective des citoyens dans le respect d'un principe paritaire autant que possible.
- Concevoir un vademecum des conseils de quartier

Le renouvellement des conseils actuels sera complété par l'installation d'un Conseil de quartier pour Courcouronnes Centre et par un Conseil de quartier pour le Canal.

Ces conseils pourraient être composés de trois collèges : Habitants, Commerces/associations et élus

Ces Conseils de quartier auront à traiter de tout sujet ayant un impact sur leur quartier et leur cadre de vie. Ils pourraient de même élaborer et monter des projets sur leur quartier (Fonds de Participation des Habitants (FPH) et Fonds d'Investissement des Quartiers (FIQ)) et être sollicités pour avis dans le cadre du budget participatif.

Ils assureront un lien entre les élus et le quartier, portant ainsi les attentes des habitants ou les associant aux projets (définition et/ou mise en œuvre) sur leur quartier

Un Conseil Citoyen du Contrat de Ville d'Evry-Courcouronnes, pour des habitants acteurs de la Politique de la Ville

Dans le cadre du Contrat de Ville, l'Etat a souhaité que les villes ayant des quartiers en politique de la Ville se dotent d'instances de participation des habitants résidant dans ces quartiers. La Ville d'Évry-Courcouronnes est dotée aujourd'hui de deux Conseils Citoyens par arrêté du Préfet Délégué à l'Egalité des Chances (PEDEC) : le Conseil Citoyen du Canal et la Commission Inter-quartier Contrat de Ville (CICV) .

Il convient d'interroger le devenir de ces deux instances, créées sous les communes historiques, dans la cadre de la commune nouvelle d'Evry-Courcouronnes. Dans une nécessité de clarté et dans le cadre des obligations légales, il pourrait être proposé la création du Conseil Citoyen du Contrat de Ville d'Évry-Courcouronnes.

Ce Conseil Citoyen serait amené à renforcer son rôle dans le cadre de la Politique de la Ville, tant au niveau de sa gouvernance, au-delà de sa présence au Comité de pilotage annuel, que dans son association aux réunions pilotées par les élus communautaires ou communaux en matière de Politique de la Ville et dans la déclinaison opérationnelle du Contrat de Ville dans les quartiers. Il serait amené à participer au Comité Technique, à l'évaluation de la programmation des projets et leurs impacts d'amélioration ainsi qu'aux actions et projets portés par les Maisons du Projet dans le cadre des projets urbains développés avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Ce Conseil Citoyen serait de même amené à participer et à faire participer les habitants dans la conception du futur Contrat de Ville à horizon 2022, suivant les directives de l'Etat.

Ce Conseil Citoyen serait composé d'habitants tirés au sort sur des listes administratives ou volontaires résidant dans des quartiers Politique de la Ville

Une démarche d'élaboration constructive et collaborative

La démarche envisagée devra favoriser la participation et la formation de tout citoyen et acteur socio-économique sur les fondements de la vie en société.

Elle fera dès son lancement l'objet d'une communication sur toute la Commune.

Elle pourra reposer sur l'élaboration et le partage d'une Charte de la Participation Citoyenne permettant de définir les engagements que prendra le Conseil municipal afin d'assurer le développement de la Participation Citoyenne sur la commune d'Evry-Courcouronnes.

Cette Charte de la Participation Citoyenne énoncera les valeurs et enjeux partagés de la mise en œuvre de la Participation citoyenne.

Elle précisera les légitimités et les rôles des élus, habitants, usagers, acteurs socio-économiques locaux, instances de démocratie locale, associations, partenaires et administration et proposera un socle de notions favorisant la diffusion d'une culture de la participation citoyenne en mettant en évidence la cohérence des orientations municipales sur lesquelles s'appuient les démarches participatives.

Elle associera bien sûr les habitants membres et/ou participants des instances historiques de démocratie locale pour recueillir leurs avis et leurs propositions.

Cette démarche de co-élaboration devra permettre de discuter et de présenter le rôle précis, la composition, le périmètre d'intervention et les modalités de fonctionnement de ces différentes instances (assemblée citoyenne, conseils de quartiers, conseil citoyen du Contrat de Ville) ayant pour socle commun la Charte de la Participation Citoyenne.

Il conviendra également de pouvoir étudier les outils nécessaires au bon fonctionnement de ces instances en matière notamment de communication, de guide des bonnes pratiques, de logistique.

Ce travail pourra prendre plusieurs formes de rencontres (réunion publique, ateliers participatifs, rencontre sous barnum, questionnaire, mandat de participation, ...) et fera appel aux outils numériques.

Cette démarche pourra de même être accompagnée par une expertise extérieure pour faciliter les échanges entre les différents acteurs.

Elle devra s'inscrire en complémentarité et en cohérence avec les démarches existantes de démocratie locale (réunions publiques, balades urbaines, mandat de participation….) et y intégrer le tissu associatif ainsi que d'autres instances existantes comme le Conseil des Jeunes, le Conseil des sports, le Conseil Citoyen Local de la Laïcité,...

Des outils existants du type Budget Participatif, Fonds d'investissement des quartiers, Fonds de participation des habitants pourront à termes être revisités et complétés par des supports du type Guide d'utilisation ou de fonctionnement.

Cette démarche pourra de même prendre en compte les conseils d'usagers des Maisons de quartier, les Conseils d'écoles et les parents d'élèves, les réseaux territoriaux des acteurs des quartiers et devra prendra en considération les démarches citoyennes collectives non institutionnelles, les initiatives des habitants qui participent à l'enrichissement de la démocratie locale.

Il est proposé de missionner Monsieur Pascal CHATAGNON, Adjoint au Maire en charge de la Vie Associative, de la Participation Citoyenne, de la Ville Apprenante, afin d'entamer une démarche constructive et collaborative pour permettre d'en présenter les avancées au Conseil municipal de décembre 2020.

Pour mener à terme cet engagement de la Ville dans le renforcement de la participation citoyenne, il est proposé de pouvoir organiser des rencontres et des échanges avec les élus municipaux (majorité et opposition), les administrations, les citoyens et les acteurs socio-économiques de la Commune.

Il sera demandé au Conseil Municipal DE PRENDRE ACTE de l'engagement de la Ville d'Evry-Courcouronnes d'associer les citoyens et acteurs socio-économiques à la vie locale et au déploiement de l'action publique, D'APPROUVER le cadre de réflexion et le processus de travail proposés au titre de la Participation Citoyenne, DE MISSIONNER Monsieur Pascal CHATAGNON, Adjoint au Maire, au titre de sa délégation de la Vie Associative, de la Participation Citoyenne, de la Ville Apprenante, de la Proximité, pour piloter le travail d'élaboration de la participation citoyenne et les propositions qui trouveront leur déclinaison après délibération du Conseil Municipal.